

*Discours du Directeur Général de l'APN, Monsieur Alix Célestin, au restaurant Tiffany le 29 octobre dernier lors d'une séance de travail avec des experts du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) sur le projet de réforme de l'APN en présence des parlementaires, des membres du Gouvernement, des Agents Maritimes, des cadres de l'institution.*

**Madame la Ministre de L'Economie et des Finances,  
Honorables Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs de la Communauté Portuaire,  
Distingués Membres de la Délégation Du Grand Port Maritime du Havre,  
Cadres de l'APN,**

La cérémonie d'aujourd'hui est un acte important et fondateur pour le pays, car le développement économique et social prôné par le Gouvernement Martelly/Lamothe passe nécessairement par le développement du secteur portuaire.

Qu'il me soit permis de souligner à votre aimable attention, que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du projet de réforme et de modernisation du secteur portuaire haïtien et qu'elle est accompagnée de l'expertise du Grand Port Maritime du Havre dont nous saluons ici la présence à travers les prestations de la mission composée de monsieur Stéphane Dubois et de Madame Patricia Hauwelle.

Aujourd'hui, il ne plane aucun doute sur la nécessité pour nous dans ce secteur d'emboîter le pas à la dynamique de ce vaste mouvement de la mondialisation qui sous-tend la modernisation de l'économie, la diversification des échanges et la planétarisation de la culture, tout cela sous l'influence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Rappelons que l'Autorité Portuaire Nationale, est un organisme autonome de l'Etat Haïtien à caractère commercial, jouissant de la personnalité civile et placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Sa mission essentielle est de fournir des services portuaires aux navires, agents maritimes et aux autres usagers des ports d'Haït en général. L'APN suivant les indications, recommandations et orientations du Conseil d'Administration et, à la diligence de la Direction Générale gère et administre tous les ports et toutes les installations portuaires de la République et assure l'interface port/navires dans des conditions de sécurité et à un cout raisonnable. A ce titre, elle établit, coordonne et contrôle les programmes

d'activités de ces ports, décide de toutes questions relatives à leur gestion et à leur exploitation.

Compte tenu des enjeux socio-économiques, technologiques et géostratégiques actuels, cette mission mérite d'être vue au regard des grandes priorités de l'État et du gouvernement Haïtien. Aujourd'hui, on ne peut plus considérer les ports comme de simples lieux de transit, de passage des marchandises. Cette vision devient définitivement étrequée et surannée. Bâtir des stratégies, élaborer des plans d'action, mettre en œuvre des projets de développement portuaire se présentent comme des démarches logiques intégrant le processus de modernisation qui vise à sortir Haïti de l'ornière du sous-développement. Désormais, on doit percevoir les ports comme vecteurs de la décentralisation et de la déconcentration, dans la perspective de la création de pôles de développement régional intégré tel que, préconisé par le gouvernement Martelly/Lamothe. Aussi, faut-il au Pays un secteur portuaire, réformé, modernisé au service d'une économie en développement.

Mesdames et messieurs,

A l'heure de la globalisation, Haïti, comme tout autre pays, a intérêt à profiter des accords de fructueuse coopération. Comme on le sait, la coopération crée une dynamique d'échange, de partage d'idées, de connaissances de savoir-faire et d'informations. C'est en ce sens que, le 8 mars 2012, un accord de coopération et d'assistance mutuelle a été signé entre l'APN et le Grand Port Maritime du Havre (GPMH). Déjà, nous jouissons des retombées de cet accord par la présence de cette mission d'expertise juridique, composée de M. Stéphane DUBOIS et de Mme. Patricia HAUWELLE qui vont nous aider à élaborer un cadre légal et réglementaire de la réforme de notre secteur portuaire.

En effet, la réforme du secteur portuaire et, en particulier de l'Autorité Portuaire Nationale a été décidée par l'Etat, lors de l'adoption de la Loi sur la Modernisation des Entreprises Publiques en septembre 1995. Initiée en 1996, entérinée en mai 2000 par une résolution du Conseil d'Administration de l'APN restée sans effet, jusqu'à sa révision en février 2007, la réforme a été effectivement engagée en 2008 avec la rationalisation des effectifs de l'APN.

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à bien appréhender mon souci de travailler de concert avec vous, Cadres de l'APN, Partenaires du Secteur Maritime, Autorité de Tutelle, Parlementaires, en vue de dégager cette synergie apte à dynamiser le secteur portuaire pour que ce dernier puisse bien jouer son rôle stratégique dans le développement du pays.

Mesdames et Messieurs,

L'APN est maintenant en mode d'avancement et de changement. Le secteur portuaire doit évoluer et il appartient à l'Etat de repenser sa politique portuaire pour insuffler un nouveau dynamisme dans le secteur.

Dans cet effort de réflexion collective, il n'est pas du tout hasardeux de développer une approche intégrée du processus de modernisation du secteur portuaire en combinant les atouts que constituent notre position géographique, nos sites touristiques, la richesse et la diversité de notre culture. De toute façon Haïti se trouve à un tournant où il lui faut nécessairement créer les conditions de son décollage économique, pour sortir de son état de PMA et entrer, d'ici 2025, dans le concert des pays émergents.

Je ne terminerai pas sans saluer le dévouement de M. Stéphane Dubois et de Mme Patricia Hauwelle qui entendent mettre leur expertise à notre profit. Je tiens à les remercier tout particulièrement et, à travers eux, toute l'équipe du Grand Port Maritime du Havre qui au terme de l'accord de coopération qui nous lie, ne cesse de nous accompagner efficacement.

Je ne saurais non plus laisser passer inaperçu le soutien de notre Ministre de tutelle, Mme Marie Carmelle Jean Marie qui s'est toujours prononcée en faveur de la réforme et, pour cause, s'est toujours mise à contribution au besoin. Mme la Ministre, l'APN voudrait profiter de la circonstance pour vous exprimer sa gratitude tout en vous disant qu'elle continue de compter sur votre appui.

Quant aux Honorables Parlementaires, je ne manquerai pas de mettre l'accent sur l'opportunité de leur présence à cette activité d'autant que nous sommes certains que cette expérience va leur permettre de mieux saisir les enjeux et apprécier l'importance de la réforme portuaire pour l'économie nationale et que cette expérience sera mise à profit lors de leur décision prochaine en ce qui concerne l'institution de son cadre légal et réglementaire

Partenaires de la Communauté portuaire, regardons l'avenir avec optimisme ! Par la conjugaison de nos efforts, dans le cadre d'un fructueux Partenariat Public/Privé, nous vaincrons les difficultés qui ne manqueront pas de surgir. Ainsi, de nouvelles opportunités d'affaires et d'investissements se créeront à la faveur d'un environnement plus attrayant et plus sécurisant.

Mme la Ministre, Honorables Parlementaires, Partenaires de la Communauté portuaire, Collègues de l'APN, Experts du Grand Port Maritime du Havre, continuons à travailler ensemble pour la pleine réussite de cette réforme si nécessaire pour le Secteur et pour le développement économique d'Haïti.

Merci de votre attention et bonne poursuite de séance.